

Honoraires

HONORAIRES DE TRANSACTIONS (barème en vigueur au 01/01/2020)

LOCAUX A USAGE D'HABITATION ET TERRAINS A BATIR

Prix de vente jusqu'à 40.000 €.....	10 % TTC*
Prix de vente de 40.001 à 150.000 €.....	8 % TTC
Prix de vente de 150.001 à 250.000 €.....	7 % TTC
Prix de vente de 250.001 à 350.000 €.....	6 % TTC
Prix de vente de 350.001 à 500.000 €.....	5 % TTC
Prix de vente au delà de 500.000 €.....	4 % TTC

* Le % TTC s'applique sur la tranche de prix considérée

A charge vendeur ou acquéreur en fonction de mandat.

AVIS DE VALEUR de bien jusqu'à 200 m² habitables 180 € TTC

Pour une surface supérieure à 201 m² habitables, sur devis

LOCAUX A USAGE PROFESSIONNEL ET COMMERCIAL, INDUSTRIEL

(Bureaux, usines, terrains, fonds de commerce)

Prix de vente jusqu'à 500.000 €	7 % HT (8,40 % TTC) à charge du preneur
au delà de 500.001 €	5 % HT (6 % TTC) à charge preneur

*Perception minimum de 2.000 € TTC

HONORAIRES DE LOCATION T.T.C (barème en vigueur au 01/01/2020).

Appartements ou maisons en vide ou meublé

Etude du dossier, visites et rédaction du contrat de location: 8 € / m² (plafond cf.loi ALUR) maximum à charge bailleur et locataire

Etat des lieux d'entrée: 3 € / m² (plafond cf. loi ALUR) maximum, à charge bailleur et locataire.

Etat des lieux de sortie: 3 € / m² (plafond cf loi ALUR), à charge bailleur*.

* perception minimum de 120 € TTC (cent-vingt euros)

Locations commerciales, industrielles et professionnelles:

16 % HT (19,20 % TTC) du loyer annuel, à la charge du preneur*

+ cession de droit au bail, 10 % HT (12 % TTC) du prix de cession HT, à la charge du preneur.

Pour les baux de courte durée ou conventions précaires inférieurs à une année, calcul au prorata de la durée.

*perception minimum de 600 € (six cents euros)